



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 –

En raison de travaux de renforcement du réseau d'assainissement dans la rue de la Gare, réalisés par l'entreprise EUROVIA pour le compte du SDEA, la circulation se fera de manière alternée par feu dans ladite rue, entre la rue du Moulin et la rue du 23 Novembre.

ARTICLE 2 –

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 3 -

Ces dispositions seront applicables du 8 au 15 avril 2019.

ARTICLE 4 -

La signalisation réglementaire, notamment la déviation, sera mise en place par le demandeur.

ARTICLE 5 -

Toutes mesures seront prises par le demandeur pour garantir la sécurité au droit du chantier. L'accès des secours et des riverains devront être garantis.

ARTICLE 6 -

Le demandeur prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 7 -

Malgré toutes ces précautions, le demandeur restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

ARTICLE 8 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication.

ARTICLE 9 –

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Responsable du CT, UT Molsheim-Strasbourg, 5 rue du moulin 67318 WASSELONNE Cedex,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- EUROVIA, 13 route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- SELECT'OM, 52 route industrielle de la Hardt 67120 MOLSHEIM,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 4 avril 2019

**L'Adjoint au Maire,
Jean-Philippe HARTMANN
Par délégation du Maire**

